

PROGRAMME

Devenir Animateur Prévention dans le Secteur Sanitaire et Médico- Social

La durée

- ✗ 6,5 jours (45 heures 30)

Cette durée n'intègre pas :

- ✗ L'autoformation : « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » lorsque le futur Animateur Prévention n'est pas titulaire de l'attestation – voir ci-dessous « **les prérequis** » - : environ 20 heures
- ✗ Le travail intersessions du stagiaire : environ 2 jours

Les participants

- ✗ 1 à 8 stagiaires



Accessibilité de la formation :
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Notre Référent Handicap est chargé d'organiser leur accueil :
Mathilde ☎ 06 75 633 640
✉ fpcsudouest@gmail.com



Certifié QUALIOP1 – N° FRO60805-2
Certifié VERISELECT – N° FRO56695-1

FPC Sud Ouest

actions de Formation, Prévention et
Conseil pour la réduction des risques
professionnels

🌐 www.fpcso.com
📄 9 rue Sébastopol
31000 Toulouse
☎ 06 75 63 36 40
✉ fpcsudouest@gmail.com

SARL au capital de 10 000 €
Siret 478 622 632 00014
RCS Toulouse
APE 8559A
N° existence 73.31.04326.31
N° assurance RCP 300010020

Référents

Accueil / handicap / administratif :
Mathilde ☎ 06 75 63 36 40
✉ mathilde.dates@gmail.com

Pédagogie / qualité :
Christian ☎ 06 52 01 54 60
✉ cerisere.christian@neuf.fr

Protection données personnelles :
Justine ☎ 07 55 77 21 14
✉ ideduitfpc@gmail.com

Formateurs

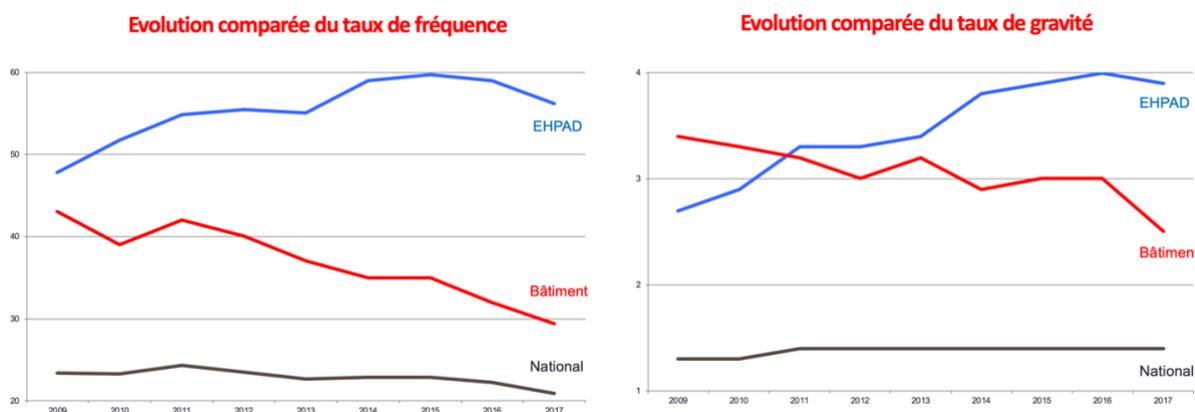
Christian, Philippe, Pascal

Le contexte

Le secteur de l'Hébergement et de l'Aide à la Personne Agée connaît des enjeux de sécurité particuliers :

- ✗ Un âge d'entrée des résidents de plus en plus tardif
- ✗ Un taux de dépendance croissant
- ✗ Le vieillissement des professionnels

La dispositif HAPA qui a été mise en place par la profession et l'INRS en 2014 a donné des résultats significatifs dans un délai court :



La démarche HAPA vise à mettre en œuvre dans chaque établissement une démarche de prévention aboutie et efficace des accidents et maladies professionnelles et d'amélioration des conditions de travail.

L'Animateur Prévention est le moteur de cette démarche

Les objectifs de la formation

- ✗ Répondre aux obligations générées par l'article L.4121 du code du travail sur la responsabilité de l'employeur en matière de sécurité et de santé des salariés
- ✗ Respecter les obligations relatives au « Salarié compétent désigné » introduites par la loi du 20 juillet 2011 (art. L.4644-1) – *L'Animateur Prévention HAPA n'est pas obligatoirement le « Salarié compétent désigné » mais si vous n'avez pas désigné et formé ce dernier, il pourra en faire office.*
- ✗ Respecter la recommandation R471, adoptée par les établissements d'hébergement et aide à la personne âgée le 25 octobre 2012, qui concerne l'approche des risques liés à la mobilisation des personnes à autonomie réduite, en perte d'autonomie ou sans autonomie.
- ✗ Diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles des salariés

Les objectifs pédagogiques

Etre capable de :

- ✗ Organiser et conduire avec la direction le projet de prévention des risques professionnels (et notamment des risques de TMS) dans son établissement
- ✗ Mobiliser les différents acteurs et animer la prévention
- ✗ Proposer des pistes d'amélioration en s'appuyant sur l'évaluation des risques des situations de travail

Les prérequis

- ✗ Être titulaire de l'attestation de formation « **Acquérir des bases en prévention des risques professionnels** »
- ✗ Détenir une lettre de mission donnée par la Direction et décrivant les objectifs de la mission
- ✗ Le Dirigeant de la structure doit avoir suivi la **Formation de la Direction**

L'attestation « **Acquérir des bases en prévention des risques professionnels** » peut être obtenue par une formation gratuite en ligne <https://www.eformation-inrs.fr/formation/8>

→ Renseignez le formulaire d'inscription

→ Il y a 4 modules de formation

→ Éditez le certificat de formation après avoir validé ces 4 modules (en cas d'échec recommencez la formation jusqu'à l'obtention de l'attestation)

Vous pouvez en cas de difficulté contacter Mathilde au 06 75 63 36 40

Les outils pédagogiques

Les documents à fournir par l'entreprise (lorsque celle-ci dispose de ces informations et documents) :

NB : Le formateur est soumis à une obligation de confidentialité.

- ✗ Inventaire des accidents de l'année en cours et de l'année précédente
- ✗ Maladies professionnelles déclarées au cours des 3 dernières années
- ✗ Fiche d'entreprise donnée par le médecin du travail (si c'est le cas)
- ✗ Document Unique
- ✗ Lorsque l'établissement est doté d'un CSE : le dernier bilan annuel Santé & Sécurité, le programme annuel de l'année en cours, les PV de réunion de la CSSCT (lorsqu'il y en a une).

Autres outils :

- ✗ Cours PowerPoint, vidéoprojecteur
- ✗ Film INRS « Les acteurs de la prévention »
- ✗ Fiche de repérage des difficultés au travail – INRS
- ✗ CD « Prévention des risques liés à l'activité physique : support pédagogique du formateur » - INRS
- ✗ Outil « Faire le point sur les RPS »
- ✗ ITAMaMI adapté à l'analyse des risques
- ✗ Outil de priorisation des mesures de prévention

Les méthodes pédagogiques

- ✗ Enseignement théorique
- ✗ Discussions
- ✗ Exercices en groupes et individuels
- ✗ Travail intersessions
- ✗ Comptes rendus d'activités

Le contenu du programme

1^{ère} PARTIE : LES RESSOURCES

1. Les enjeux de la prévention pour son entreprise
 - a. Enjeux humains
 - b. Enjeux financiers
 - c. Situation de l'entreprise au regard de ces enjeux
 - d. Enjeux règlementaires
 - e. Enjeux de performance
2. Le dispositif HAPA
 - a. Historique de la construction du dispositif par le SYNERPA et l'INRS
 - b. Rôle général de l'Animateur Prévention
 - c. Le détail de ses missions
3. La démarche de prévention
 - a. La prévention des risques : définition et démarches
 - b. Mobilisation des acteurs
 - c. Acteurs chargés de l'investigation
 - d. Acteurs chargés des choix
 - e. Acteurs chargés de l'évaluation
4. Le projet de prévention
 - a. Les caractéristiques d'un projet
 - b. La lettre de mission
5. La prévention des TMS
 - a. Situation du secteur HAPA au regard des tableaux 57 et 98 des maladies professionnelles
 - b. Biomécanique : Anatomie, affection de la colonne vertébrale et des articulations des membres supérieurs
 - c. Modèles prédictifs concernant les efforts pondéraux et les angulations articulaires
 - d. Analyse de situations de travail avec ITAMaMI adapté aux TMS
 - e. Identification de propositions d'améliorations à partir des causes des sollicitations et des déterminants généraux de la situation de travail
 - f. Identification de propositions d'améliorations avec les facteurs de production (TOP) et les Principes Généraux de Prévention (PGP)

6. L'évolution de la prévention des risques liés à la mobilisation des résidents : De l'école du dos en 1970 à l'ALM en 2020.
7. La prévention des RPS
 - a. Définition, mécanique de transformation du stress en RPS
 - b. Causes individuelles et collectives, effets individuels et collectifs
 - c. Outil « Faire le point sur les RPS »
 - d. Limites et conditions d'utilisation de l'outil
8. La prévention des autres risques
 - a. Chutes
 - b. Produits dangereux (notamment CMR)
 - c. Risques biologiques
 - d. Autres risques

LE TRAVAIL INTERSESSION

1. Le projet de prévention de l'établissement
2. Les étapes et leur séquençage dans le temps
3. La communication et la mobilisation

2eme PARTIE : LES RESULTATS ET L'ORGANISATION

1. Débriefing et restitution de préprojets
2. Restitution d'analyses
3. Analyse d'un accident du travail
4. Hiérarchisation et planification des actions d'amélioration
5. Définition des critères de résultat et suivi des actions
6. Formulation de propositions d'amélioration du préprojet

La validation des compétences

Capacité à :

- ✗ Participer avec la Direction à l'animation de la démarche de prévention
- ✗ Animer un projet de prévention des risques professionnels
- ✗ Formuler des propositions d'améliorations à la suite d'analyses de situation de travail ou d'accidents

Le suivi

- ✗ Feuille de présence, Evaluation à chaud de la formation par les stagiaires, Attestation de formation
- ✗ Les stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant réussi les épreuves certificatives reçoivent le **Certificat national Animateur Prévention SSMS**

NB : La formation initiale de l'Animateur Prévention fait l'objet d'une formation de Maintien et Actualisation des Compétences de 2 jours tous les 3 ans.